

**DELIBERATION N° 99/06-16 - TRAVAUX 2000 :**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL**

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, indique à l'Assemblée que, pour l'année 2000, les projets suivants sont susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Général au titre du fonds d'équipement des communes urbaines :

- réfection de la toiture terrasse de Charcot (école + logement de fonction)  
pour un montant de : 300 000 F HT

- réfection des cours d'écoles primaire et maternelle Prévert + clôture  
pour un montant de : 320 000 F HT

- réfection des revêtements de sol à la maternelle Loti  
pour un montant de : 90 000 F HT

- réaménagement de la Place Ferri de Ludre  
pour un montant de : 4 200 000 F HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter du Conseil Général, au titre du fonds d'équipement des communes urbaines, la subvention se rapportant aux travaux 2000, énumérés ci-dessus,

- d'inscrire la recette correspondante au budget en cours.